



Retroactivité du 13eme mois

Par **renaudv**, le **19/04/2011** à **10:58**

Bonjour,
Et d'avance merci,
En 2009 ma société n'a versé qu'une partie du 13eme mois pour souci économique.
J'ai démissionné de cette entreprise le 31/12/2010. En Février 2011 l'entreprise a décidé de reverser le restant du 13eme mois de 2009. Ai-je droit à cette somme étant donné que j'étais tout 2009 dans cette société, ou n'y ai-je pas droit car je n'y suis plus.
Pour info, l'intitulé sur la feuille de paie des salariés évoquent "13eme mois 2009".
Merci pour les infos.

Par **Cornil**, le **23/04/2011** à **00:57**

Bonsoir renaudv
Bien sûr que tu y as droit...
Sauf si à l'époque tu as donné ton accord pour ce non-versement total du 13ème mois, et que l'entreprise fait maintenant un "geste unilatéral" pour les seuls salariés toujours dans les effectifs.